

---

## **Positions adoptées 2009 – version finale**

### **DROIT DE MOURIR DIGNEMENT: DROIT DE CHOISIR**

L'Afeas demande au ministre de la Justice du Canada d'amender l'article 241-b du Code criminel canadien pour accorder exceptionnellement à une personne en perte d'autonomie ou qui souffre d'une maladie incurable, invalidante ou qui éprouve des douleurs physiques ou mentales aiguës sans perspective d'un soulagement, le droit de recevoir par un médecin, assisté d'une équipe soignante multidisciplinaire, l'aide nécessaire pour mettre fin à ses jours, si elle en a exprimé préalablement le désir de façon libre et éclairée.

### **DROIT DE MOURIR DIGNEMENT: DÉCRIMINALISATION DE L'ACTE MÉDICAL**

L'Afeas demande au ministre de la Justice du Canada d'amender l'article 241-b du Code criminel canadien pour accorder exceptionnellement à un médecin le droit de mettre fin aux jours d'une personne qui en a préalablement exprimé le désir de façon libre et éclairée, si elle est en perte d'autonomie ou souffre d'une maladie incurable, invalidante ou qu'elle éprouve des douleurs physiques ou mentales aiguës sans perspective de soulagement.

### **ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES: CHARTE QUÉBÉCOISE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE**

L'Afeas demande à la ministre de la Justice du Québec, d'insérer dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, une disposition analogue à celle de la Charte canadienne des droits et libertés, affirmant que l'égalité entre les hommes et les femmes ne peut être compromise au nom de la liberté de religion et de culture.

### **PUBLICITÉ: LIGNES DIRECTRICES**

L'Afeas demande à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec et au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes d'instaurer des lignes directrices contre le sexisme et la violence qui dicteront aux agences de publicité la voie à suivre pour mettre en marché un produit ou un service.

### **PUBLICITÉ: CODE CANADIEN DES NORMES DE LA PUBLICITÉ**

L'Afeas demande au leader parlementaire du gouvernement, ministre de la Sécurité publique, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques d'intervenir auprès du gouvernement du Canada pour le convaincre de donner plus de mordant au Code canadien des normes de la publicité en établissant des lignes directrices plus sévères pour enrayer le problème de la publicité sexiste.

### **PUBLICITÉ: LOI**

L'Afeas demande au leader parlementaire du gouvernement, ministre de la Sécurité publique, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques d'intervenir auprès du gouvernement du Canada pour le convaincre d'adopter une loi propre à enrayer la publicité sexiste.

### **COSMÉTIQUES: SÉCURITÉ**

L'Afeas demande à la ministre de la Santé de mettre en place des moyens d'assurer la sécurité des ingrédients contenus dans les cosmétiques, avant leur mise en marché.

### **COSMÉTIQUES: RÉGLEMENTATION**

L'Afeas demande à la ministre de la Santé l'élimination de toute substance toxique dans les cosmétiques, en renforçant la réglementation sur les ingrédients des cosmétiques.

### **COSMÉTIQUES: INGRÉDIENTS NOCIFS**

L'Afeas demande à la ministre de la Santé d'exiger des fabricants de produits de beauté d'enrayer de la composition de leurs produits tous les ingrédients nocifs pour la santé et l'environnement et de les remplacer par des composants approuvés par les normes de qualité du Canada.

### **COSMÉTIQUES: ÉTIQUETAGE**

L'Afeas demande à la ministre de la Santé d'exiger des fabricants de produits cosmétiques d'afficher sur l'étiquette la liste complète et lisible des ingrédients contenus dans chacun de leurs produits.

### **ENTRETIEN MÉNAGER: SUBSTANCES TOXIQUES**

L'Afeas demande à la ministre de la Santé, d'exiger des fabricants de produits d'entretien ménager le retrait des substances toxiques pour la santé et l'environnement et de les remplacer par des composants approuvés par les normes de qualité du Canada.

### **ENTRETIEN MÉNAGER: ÉTIQUETAGE**

L'Afeas demande à la ministre de la Santé d'exiger des fabricants de produits d'entretien ménager d'afficher la liste complète et lisible des ingrédients contenus dans chacun de leurs produits.

### **ACHETER QUÉBÉCOIS: PROMOTION**

L'Afeas demande au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec d'amplifier les campagnes de publicité ayant pour but de promouvoir l'achat de produits québécois.

### **ACHETER QUÉBÉCOIS: IDENTIFICATION**

L'Afeas demande au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation d'exiger une identification claire et évidente de la provenance d'origine des produits alimentaires dans tous les établissements de distribution et de vente.

### **SERVICES DANS LES CLSC: AUGMENTATION**

L'Afeas demande au ministre de la Santé et des Services Sociaux d'améliorer et d'augmenter les services de première ligne de tous les CLSC en intégrant des infirmières et infirmiers praticiens spécialisés.

### **SERVICES DANS LES CLSC: FORMATION**

L'Afeas demande au ministre de la Santé et des Services Sociaux d'accélérer l'accès à la formation des infirmières et infirmiers praticiens et de débloquer les sommes nécessaires pour ce faire.

### **SERVICES DANS LES CLSC: SALAIRE DE FORMATION**

L'Afeas demande au ministre de la Santé et des Services Sociaux de s'assurer que les infirmières et infirmiers qui veulent devenir infirmières et infirmiers praticiens reçoivent un salaire "de formation" adéquat leur permettant de consacrer tout leur temps aux études, moyennant un engagement de leur part de travailler dans le système public québécois pour une durée déterminée.